

<b>COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Lundi 18 janvier 2010</b>
--

Date de la convocation 11 janvier 2010

Présents : Ms, MAURY, MOTY J., GUENON, FREVILLE, PIALAT, BARDY, LINTHOUT, Mmes SAINT-LOUPT, DUCLOUT, LABUSSIÈRE, DUVAL

Absents : Ms ROUSSE, BAGOUET, GEFFRE, MOTY B., HITIER, Mmes GAILLOT, BOURRINET, EVEILLE

Absents avec procuration : M. GEFFRE à Mme DUVAL

#### **PERSONNEL**

- Décision de verser 425 € pour des heures supplémentaires à M. Philippe DABLIN en tant que maître nageur pour la saison piscine. Cette somme sera remboursée par la communauté de communes.

#### **COMPTABILITE**

- Budget Assainissement :  
Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 136 000 € correspondant aux opérations Berges de Tude, Station d'épuration et TVA
- Budget Commune :  
Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 234 700 € correspondant aux opérations Acquisition, Rue Rémon, PLU, Eglise de Ste-Marie, cimetière.  
Reste à réaliser en recette d'investissement : 15 000 € pour l'opération Eglise de Ste-Marie.
- Décision de rembourser à Mlle Fabienne CONDEMINÉ la somme de 48 € pour l'achat de carte de vœux UNICEF pour le compte de la Mairie.

#### **ASSAINISSEMENT**

- Décision de passer une convention de servitude de passage avec M. GOUWY Jean pour la parcelle C N°461, Mme BORIE Marie-Thérèse pour la parcelle C N°349 et Mme GIRAUD Danielle pour la parcelle C N°350 dans le cadre des travaux Rue et Berges de Tude. Cette convention fera l'objet d'un acte notarié pour inscription au bureau des hypothèques.
- Création d'une commission communale relative à l'assainissement collectif et non collectif. Désignation des membres : Ms. MAURY, MOTY J, GUENON, PIALAT, BARDY, Mme ST-LOUPT

#### **VENTE**

- Vente de la parcelle cadastrée section B N°976 sise à la Métairie d'une superficie de 620 m<sup>2</sup> au prix de 6820 € à M. Logeais Yves.

#### **ASSURANCE**

- Décision de passer un avenant au contrat d'assurance avec la SMACL, constatant les changements intervenus sur le parc immobilier.
- Information sur le vol aux ateliers municipaux fin décembre. Le montant prévisionnel du dommage est de l'ordre de 20 000 € HT.

#### **MARCHE FRERY**

- Décision d'augmenter de 2.5 % le montant du marché de concession des droits de place sur les foires et marchés accordé à la société FRERY. Le montant annuel à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 sera alors de 8783 €.

#### **DROIT DE PLACE FOIRE ET MARCHÉ**

- Décision d'augmenter le tarif des droits de place du marché hebdomadaire au 1<sup>er</sup> février 2010 comme suit :

Tarif des droits de place :	Commerçants non sédentaires le m <sup>2</sup>	0.25 €
	Commerçants non sédentaires le mètre linéaire	0.75 €
	Minimum de perception	4.15 €

#### **TARIFS SALLE DES FÊTES**

- Décision de maintenir la gratuité de la salle des fêtes de Chalais pour les associations Chalaisiennes exclusivement.
- Décision d'augmenter à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 le montant de la location de la salle des fêtes pour les autres utilisateurs comme suit :
  - 1/2 salle : 80 €
  - Salle entière : 120 €
- Décision que la participation forfaitaire pour la mise à disposition des cuisines sera de 75 € pour tous

#### **TARIFS DE LA MEDIATHEQUE**

- Décision de reconduire pour 2010 les tarifs fixés au 1<sup>er</sup> janvier 2006, à savoir :

Lecteur de Chalais :	12 €
Lecteur autres communes :	15 €
Internet :	2 € /heure

#### **OCCUPATION DU DOMMAINE PUBLIC**

- Décision de fixer à 1 000 € par an le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales (terrasse) d'une partie délimitée de la Place de la Fontaine à Chalais du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 pour le bar la bonne humeur.

#### **RUE J. REMON**

- M. le maire expose les griefs de Mme Michaud et propose d'en délibérer au prochain conseil.

#### **AMENAGEMENT ROUTE DE BORDEAUX**

- Proposition pour l'aménagement d'un accès piéton sur la chaussée le long de la route de Bordeaux au niveau de la zone d'activité. Le coût de ce projet s'élève à 10 485.16 € H.T. comprenant aussi une extension de l'éclairage public. En termes de financement M. le Maire propose de solliciter une aide financière à hauteur de 50 % auprès du Conseil Général de la Charente dans le cadre d'un aménagement de sécurité. Accord

#### **TRAVAUX**

- Église de Ste-Marie des tirants vont être installés prochainement.
- Cimetière de St-Marie l'ossuaire est fait, et les conditions météorologiques retardent le reste du chantier.
- Les travaux de voirie rue de la Tude sont retardés aussi à cause des conditions climatiques
- Le chemin de l'Homme sera prochainement empierré
- Point sur les travaux sur l'immeuble « chambre d'agriculture »
- Les travaux de bordures des trottoirs rue de la montagne verte vont prochainement débuter

#### **ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS**

- Suite à une consultation, décision de confier à Mme Nanot, architecte DPLG, la réalisation d'une étude sur la mise aux normes de l'accessibilité à la mairie pour les personnes handicapées pour un montant de 2 640.00 € HT.

#### **CONVENTION MISE A DISPOSITION DES ECOLES PUBLIQUES**

- Annulation de la délibération du 21 septembre 2009 relative à une convention portant occupation des écoles à titre gratuit avec le centre socio-culturel qui exerce l'activité périscolaire car il convient de signer cette convention avec la communauté de communes qui à la compétence « enfance – jeunesse ».

#### **LOCATION**

- Décision de louer le logement sis 18 rue de Périgueux à Mlle Aurélie MELON à compter du 5 janvier 2010 au prix de 350 €/mois, révisable annuellement.
- Décision de renouveler à compter du 14 décembre 2009 le bail de Monsieur COTTIN Cédric pour une durée de 3 ans le loyer mensuel est de 295.26 € + 35 € de charge de chauffage, révisable annuellement.

#### **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2009 POUR INSTITUTEURS ET DIRECTEURS D'ECOLES**

- Accord pour revaloriser le montant de l'indemnité représentative de logement (I.R.L) de l'année 2009 de 1.0178 % par rapport à 2008 soit un montant de base de 2161.61 €.

#### **VŒU A LA MISE EN PLACE DE LA CARTE DES FORMATIONS**

- Lecture du projet de délibération transmis par l'association des maires de France concernant la carte des formations en faveur des Chambres des métiers, du commerce du département. Décision de ne pas donner suite en raison d'information incomplètes.

#### **SUBVENTION**

- Décision de ne pas donner suite à une aide financière pour un voyage scolaire faite par une lycéenne de Ste-Marie.

**DPU** : pas d'exercice

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Élections régionales le 14 et 21 mars 2010, organisation de la tenue des bureaux de vote.
- Information sur la mise en sécurité (alarme) de la Mairie et des ateliers à renforcer.
- Internet haut-débit demande d'information aux élus sur la qualité de la desserte.

Le Maire  
Jean-Claude MAURY